

Objectif 11 Lutter contre les espèces envahissantes

Objectif 11 Lutter contre les espèces envahissantes

Mesures de gestion :

«Éliminer systématiquement les stations de plantes envahissantes ;

Lutter contre le développement des espèces animales envahissantes (contenir spatialement, éliminer ou réguler quand cela est possible) ;

Mettre en place des pratiques limitant l'apport d'espèces envahissantes notamment pour la flore ».

page 58

Référence ID de l'article : #1312

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-20 16:05